



Les procedures a prendre pour le regroupement familial

Par **Ilyly62**, le **14/04/2009** à **15:31**

Bonjour, je suis une femme d'origine magrébine, j'étais déjà mariée avec le papa de mes trois enfants, sans profession, donc je suis maman au foyer, j'ai rencontré mon nouveau mari qui est algérien aussi et qui vit en Algérie, je voudrais savoir si je peux faire mes démarches pour un regroupement familial, sachant que je suis enceinte de mon nouveau mari et sans profession, et quels sont les organismes qui peuvent m'aider à faire ces démarches. À l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur, madame, mes salutations distinguées.

Par **DOUIDI**, le **15/04/2009** à **18:18**

bonjour, amie algérienne, attention un regroupement demande un dossier et des conditions de ressources et de logement. Demandez à ton futur mari de demander un visa touristique et faites le nécessaire en France, c'est mieux. J'espère que ton futur mari est né avant juillet 62, il y a une loi pour les pères et merci.

Par **Ilyly62**, le **15/04/2009** à **19:59**

bonjour ami, merci pour votre réponse, et je voudrais bien que vous m'expliquiez le nécessaire dont vous avez parlé, sachant que je me suis déjà mariée en Algérie, et mon mari est né après juillet 62.
merci cordialement

Par **DOUIDI**, le **16/04/2009** à **16:55**

bonjour amie j'ai parlé du nécessaire une fois qu'il soit en France avec le visa tourisme sinon le regroupement il faut 12 fiches de paie de vous il ne prennent pas le rmi et les allocations en compte , et merci à vous

Par **jeetendra**, le **16/04/2009** à **17:00**

bonjour, comme vous l'a dit DOUIDI, [fluo]le regroupement familial c'est long et compliqué, [fluo]il y a des conditions de ressources, de logement, de connaissance de la langue Française, etc. un vrai parcours du combattant, courage à vous, cordialement

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:30**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.

je vais vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l adresse d un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de pauser des questions ici donc s est un site de l administration française et des nouvelles lois.

tu part d abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s ouvrir tu vas l agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l entrée et séjour des étrangers et du droit d asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s ouvrir et la alors tu pourra commencé a cherche la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui concernes les étrangers et leur droits et autre encore .

et ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t intéresse s est mieux au moins tu l aura toujours avec toi s est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront

ce message aussi.

Je vous aime.

www.ambacamfrance.org infos pour faire des papiers pour mariage etc.. quand on n est à l étranger